

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de voirie réalisés par l'entreprise LHOPALE TP – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cédex.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera interdite dans les 2 sens rue Victor Hugo de la place Jules Leriche au carrefour avec la RD225 du **Lundi 3 Mars 2025 à 8h00 au Vendredi 16 Mai 2025 à 18h00**.

Article 2 : Le stationnement sera interdit rue Victor Hugo de la place place Jules Leriche au carrefour avec la RD225 du **Lundi 3 Mars 2025 à 8h00 au Vendredi 16 Mai 2025 à 18h00**.

Article 3 : L'accès aux Etablissement Prudhomme sera maintenu.

Article 4 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise LHOPALE TP,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 24 Février 2025.

Joëlle DELRUE
Le Maire.



Acte rendu exécutoire
le **27 FEV. 2025**